

CONSULTATION ÉCRITE

À toutes les personnes intéressées par le premier projet de résolution CA20 210264 adopté en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) afin de démolir un bâtiment existant et construire un bâtiment mixte de 4 étages et de 32 logements, au 106-120, rue de l'Église - lot 6 357 496 du cadastre du Québec.

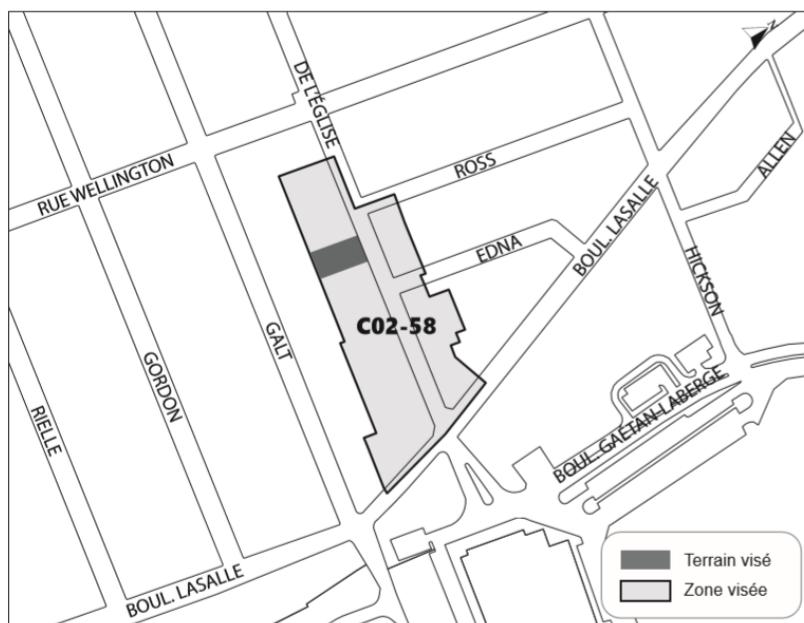
Démolir le bâtiment existant et construire un bâtiment mixte de 4 étages et de 32 logements

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption du [premier projet de résolution CA20 210264](#) à la séance du 1^{er} décembre 2020, l'arrondissement de Verdun tiendra une consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit du **4 au 18 janvier 2021**.

Le projet est étudié en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) car il déroge au nombre d'étages maximal de 3 et au coefficient d'occupation au sol maximal de 3 pour la classe d'usages c3-commercial mixte dans la grille des usages et normes C02-58 du *Règlement de zonage* (1700).

Il déroge également aux articles 46, 90, 157, 158, 160.1, 163, 169.1, 200.2, 202.2 et 239.1 de ce règlement concernant l'interdiction de prévoir un usage commercial au-dessus d'un usage résidentiel, le nombre de cases de stationnement à fournir, certaines règles d'harmonie architecturale, certains revêtements extérieurs, la présence de logements en sous-sol et l'interdiction qu'un usage résidentiel soit établi au rez-de-chaussée. [Pour de plus amples précisions, voir le [document de présentation](#) de ce projet.]

Ce projet de résolution concerne la zone identifiée au plan ci-joint :



Cette consultation écrite remplace, conformément à l'Arrêté ministériel n° 2020-074 du 8 octobre 2020 du ministre de la Santé et des services sociaux, l'assemblée publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ainsi, tout intéressé pourra, au cours de la période s'étendant du **4 au 18 janvier 2021** transmettre par écrit à l'arrondissement tout commentaire ou poser toute question concernant ce premier projet de résolution.

Tout commentaire adressé à l'arrondissement ou toute question qui lui est posée doit être transmis(e) :

1° par voie électronique en utilisant le [formulaire](#) prévu à cette fin;

2° par courrier à l'adresse suivante :

Consultation écrite · premier projet de résolution CA20 210228
Bureau du secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Montréal (Québec) H4G 1M4

3° par le dépôt dans la chute de courrier située à l'avant de la mairie d'arrondissement (même adresse que celle mentionnée ci-dessus).

Durant cette période de consultation écrite, l'arrondissement tentera de répondre aux questions posées au fur et à mesure qu'elles seront reçues.

Toute personne intéressée est invitée à consulter la [documentation](#) relative à ce premier projet de résolution.

Le [premier projet de résolution](#) ainsi que le [document de présentation](#) de ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et peut être consultée du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 au bureau du soussigné situé au :

Bureau du secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

Note : En raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux du secrétariat d'arrondissement sont présentement fermés. Il est toutefois possible de consulter ce premier projet de résolution en cliquant sur le lien apparaissant ci-dessus ou en en faisant la demande par courriel à l'adresse suivante : verdun-greffe@ville.montreal.qc.ca

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun,
le 18 de décembre 2020.

Mario Gerbeau
Secrétaire d'arrondissement